

Les freins au dépistage

DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Frottis tous les 3 ans, de 25 à 30 ans
puis tous les 5 ans jusqu'à 65 ans



Septembre 2025

SOMMAIRE

FREINS
PSYCHOLOGIQUES

FREINS SUR L'ORGANISATION
DU DÉPISTAGE

FREINS SUR LE MANQUE
DE SENSIBILISATION

FREINS PSYCHOLOGIQUES

Objection « Je suis gênée par cet examen des parties intimes. »

➤ Réponse

Ce test est simple et totalement indolore.

C'est un acte médical courant, réalisé dans le respect des normes d'hygiène médicale. Les soignants sont formés pour mettre à l'aise leurs patients et respecter leur intimité.

Objection « J'ai peur d'un résultat positif. »

➤ Réponse

Cette appréhension est tout à fait normale. Il est à noter que le résultat du test est négatif dans 9 cas sur 10.

Et si le résultat est positif, cela ne signifie pas nécessairement que vous avez un cancer. Votre médecin, votre gynécologue ou votre sage-femme, vous indiquera les examens complémentaires nécessaires et vous orientera, si besoin, vers un professionnel de santé spécialisé.

Objection « Je suis déjà suivie pour un autre problème de santé. »

➤ Réponse

Le dépistage du cancer du col de l'utérus est rapide, complémentaire à vos autres suivis, et il peut être réalisé au cours d'une consultation habituelle. Il permet de détecter très tôt des anomalies avant qu'elles ne deviennent graves.

Objection « Je suis préoccupée par d'autres problèmes. Je n'ai pas le temps de penser à cela. »

Réponse

Je comprends que vous ayez beaucoup à gérer mais le dépistage ne prend que quelques minutes et peut éviter des complications importantes à l'avenir. Consacrer ce petit temps maintenant, c'est vous protéger et vous donner une tranquillité d'esprit pour la suite.

FREINS SUR L'ORGANISATION DU DÉPISTAGE

Objection « Je n'ai jamais eu d'invitation / J'ai perdu mon invitation. »

Réponse

Si vous n'avez pas reçu votre lettre d'invitation, votre médecin ou sage-femme peut, tout de même, réaliser le test. N'hésitez pas à lui en parler.

Vous pouvez également contacter l'Assurance Maladie par téléphone au 3646 (service gratuit + prix d'un appel local) pour en demander un duplicata.

Objection « Je ne sais pas vers qui me tourner pour le faire. »

Réponse

Le test peut être réalisé par un médecin généraliste, une sage-femme, un gynécologue ou même dans certains centres de santé et laboratoires. Le plus simple, c'est d'en parler à votre médecin.

Objection « Je n'ai pas le temps. »

Réponse

Le test de dépistage dure moins de 10 minutes et peut être intégré dans un rendez-vous de suivi classique avec votre médecin traitant, votre gynécologue ou votre sage-femme.

Objection « Je n'ai pas d'argent à dépenser là-dedans ! » **Peur du coût traitement / dépistage**

Réponse

Le dépistage organisé du cancer l'utérus est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Si vous passez par votre médecin, la consultation est remboursée à 70 % par l'Assurance Maladie, sur la base du tarif conventionné de 30 €.

À noter : si vous êtes bénéficiaire de la Complémentaire santé solidaire (ancienne CMU-c) ou de l'aide médicale d'État (AME), vous n'aurez pas à avancer la somme de la consultation chez le médecin traitant. Tout sera pris en charge par l'Assurance Maladie.

Objection « Je ne comprends pas bien la langue française. »
Barrière de la langue

Réponse

Dans ce cas, possibilité d'envoyer un exemplaire du dépliant d'information multilingue « De 25 à 65 ans, pensez au dépistage de l'utérus ». Il existe des supports d'informations de l'INCA (Institut National du Cancer) dans plusieurs langues. Vous pouvez demander à être accompagnée ou aidée pour mieux comprendre.

Le dépliant existe aussi en version audio à l'adresse suivante : <https://soundcloud.com/institut-national-cancer/sets/depliant-depistage-organise-cancer-du-col-de-l-uterus>



FREINS SUR LE MANQUE DE SENSIBILISATION

Objection « Je ne connais pas grand chose sur le dépistage. »
Un manque de sensibilisation.

> Réponse

Le cancer du col de l'utérus est causé par des virus appelés « papillomavirus humains » (HPV). Ces virus se transmettent le plus souvent lors des rapports sexuels, avec ou sans pénétration. Chaque année en France, on détecte 3 000 nouveaux cas diagnostiqués et un taux de mortalité de 1 100 décès.

Objection « De toute façon le cancer se développe du jour au lendemain, donc le dépistage ne sert à rien ! »

> Réponse

Le cancer du col de l'utérus se développe par la présence de virus (HPV). C'est la raison pour laquelle un suivi gynécologique et des tests de dépistage réguliers sont indispensables pour détecter de façon précoce un cancer. Même si cela ne signifie pas forcément que vous avez un cancer, des douleurs inexplicables ou des saignements après les rapports sexuels ou entre les règles doivent amener à consulter un professionnel entre deux dépistages.

Objection « Les résultats de mes tests ont été plusieurs fois négatifs. Dois-je continuer à les faire ? »

> Réponse

Vous avez raison de vous faire dépister régulièrement. Entre 30 et 65 ans, il est recommandé de réaliser un test de dépistage tous les 5 ans.

Objection « Je ne suis plus concernée à mon âge. »

> Réponse

Si ce test s'adresse à toutes les femmes de 25 à 65 ans, c'est parce que c'est dans cette tranche d'âge que les risques de cancer du col de l'utérus sont les plus élevés.

Objection « Je n'ai aucun souci de santé. J'ai une excellente hygiène de vie. Je ne me sens pas concernée. »

> Réponse

Je comprends, le choix de faire le dépistage vous appartient. Mais ce test, dans le cadre du Dépistage Organisé, peut être un atout supplémentaire pour prendre soin de votre santé.

Le dépistage est justement recommandé pour les femmes sans symptôme ni antécédents particuliers. Le cancer du col de l'utérus peut évoluer silencieusement, sans signe visible au départ.

Puisque vous êtes attentive à votre santé, je vous invite à réaliser régulièrement ce dépistage : tous les 3 à 5 ans selon votre âge et les résultats précédents. Cela permet d'agir tôt si besoin.

Objection « Je n'ai pas envie de faire ce dépistage. » « Ce n'est pas une priorité pour moi. »
« Je n'ai pas le temps de me préoccuper de me faire dépister. »
« Je sais ce que j'ai à faire. »

> Réponse

Je peux comprendre que ce ne soit pas forcément une priorité à l'heure actuelle pour vous. Cependant mon rôle est de vous rappeler l'importance de ce dépistage. Le cancer du col de l'utérus représente 1 100 décès avec plus de 3 000 nouveaux cas diagnostiqués par an en France. Pourtant, cette maladie est traitable et guérissable dans plus de 90 % des cas, si elle est détectée tôt. L'avantage de ce test de dépistage est qu'en plus, il est totalement indolore.

Objection « Quelqu'un de mon entourage l'a fait et a eu un résultat faux positif / faux négatif. »

Réponse

Il est vrai qu'aucun examen médical n'est parfait. Dans le cas du dépistage du cancer du col de l'utérus, il peut parfois arriver qu'un résultat soit dit « faux positif ». C'est précisément pour cela qu'un résultat anormal n'est jamais interprété isolément : il est toujours confirmé par un second test ou un examen complémentaire. L'objectif du dépistage est de ne prendre aucun risque face à une maladie qui peut évoluer longtemps sans symptôme. Même si cela peut générer une inquiétude temporaire, ce suivi attentif garantit une meilleure sécurité et permet, si besoin, d'agir très tôt, bien avant l'apparition d'un cancer.

Objection « Je ne suis plus active sexuellement. »

Réponse

Le virus responsable du cancer du col de l'utérus, le papillomavirus, peut avoir été contracté plusieurs années auparavant, parfois dès les premiers contacts intimes, même anciens. L'absence d'activité sexuelle actuelle ne protège donc pas totalement. Le dépistage reste recommandé car il permet d'identifier à temps des anomalies éventuelles.

Objection « Je suis vaccinée contre le HPV, donc je n'ai pas besoin du test. »

Réponse

Le vaccin protège, mais pas à 100 %. Le dépistage reste nécessaire, même vaccinée.